

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**ECLAIRAGE PUBLIC
PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE
CHOIX PROCEDURE ET APPROBATION DCE**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 4 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle,

Absents excusés : MM CALON Mauricette, MARQUET Nathalie, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Secrétaire de séance : MAS Bernard

Convocation en date du 27 octobre 2022

Membres en exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le débat du 20/10/2022 au cours duquel il a été décidé d'entamer un programme de rénovation énergétique sur l'éclairage public de la commune

Il propose de lancer une consultation sous la forme de marchés négociés dans le cadre de la procédure adaptée pour les travaux, conformément à l'article 28 du code des marchés publics et présente au conseil le dossier de consultation des entreprises.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de lancer une consultation en procédure adaptée, sous la forme de marchés négociés pour les travaux.
- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises
- **AUTORISE** Le Maire lancer la consultation et à signer les pièces du dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire
GUY ROUCAYROL

